



Apprentis et indépendants : deux caractéristiques fortes des métiers de l'artisanat

Acteurs d'une économie principalement productive, les artisans haut-normands sont surtout tournés vers le bâtiment et moins vers le tertiaire en comparaison à d'autres pans de l'économie.

Les métiers artisanaux sont alors davantage exercés par des hommes, plus souvent ouvriers, et travaillant plus fréquemment à leur propre compte. Les possibilités d'apprentissage et de formation attirent des actifs plus jeunes. L'exigence de qualité du travail passe souvent par une formation ciblée : une personne sur deux exerçant un métier artisanal est titulaire d'un diplôme professionnel. Confrontés comme ailleurs aux enjeux de renouvellement de la main-d'œuvre et au vieillissement des chefs d'entreprise, les métiers de l'artisanat ont un « réservoir » d'actifs plus jeunes, ce qui conduit à penser que la relève est potentiellement présente.

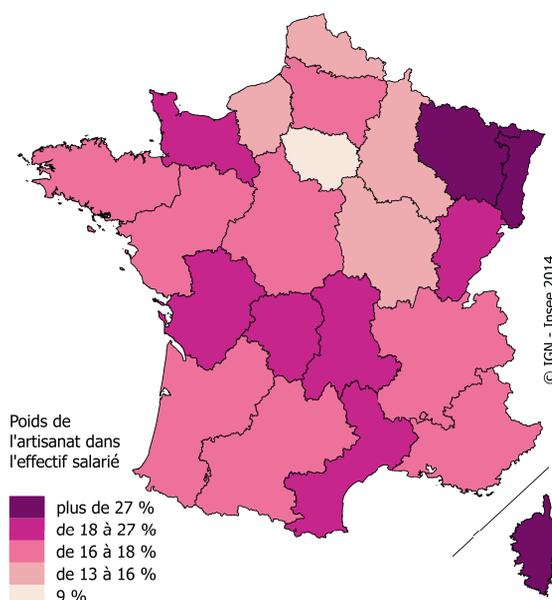
Bruno Blazévic, Julien Delamare, Caroline Levouin (Insee)

Au sens juridique (*cf. définition*), la Haute-Normandie compte près de 26 000 établissements artisanaux¹, soit 29 % de l'appareil productif régional. De ce point de vue, elle se place au 15^e rang sur les 22 régions de France métropolitaine. Ces établissements emploient près de 60 000 salariés, soit 14 % des effectifs salariés haut-normands, plaçant la région au 20^e rang, devant le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France (*illustration 1*). Le poids plus faible de l'artisanat dans l'effectif régional se retrouve dans les régions plus industrialisées et comptant une part plus importante de grandes entreprises et d'entreprises de taille intermédiaire. L'approche par les métiers, retenue dans cette étude, conduit à sélectionner 52 métiers principalement exercés dans l'artisanat (*cf. méthode et liste des métiers*).

¹ Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements 2013

1 La Haute-Normandie au 20^e rang pour la part de l'artisanat dans les effectifs salariés

Effectifs des établissements artisanaux rapportés à l'ensemble des effectifs de la région



Source : Insee, REE 2013

Une population largement masculine et moins âgée

L'artisanat, secteur transversal, est à la fois présent dans l'agriculture, la construction, l'industrie, le commerce et les services. Néanmoins, les métiers artisanaux sont pour moitié exercés dans la construction, secteur traditionnellement masculin. Ils sont moins représentés dans le tertiaire (36 %) et l'industrie (13 %). La population pratiquant ces métiers est essentiellement masculine : moins d'une personne sur cinq est une femme, alors que celles-ci constituent la moitié de la population active.

Ces actifs sont en moyenne moins âgés que l'ensemble des actifs travaillant dans la région (37 contre 41 ans). L'écart est légèrement supérieur pour les femmes (36 contre 41 ans).

L'apprentissage, une voie d'entrée dans la vie active pour de nombreux jeunes

Le recours au contrat d'apprentissage est deux fois plus important dans l'artisanat qu'en moyenne toutes professions confondues : 33 % des salariés sont apprentis dans l'artisanat contre 17 % en moyenne.

De plus, une grande part des jeunes de moins de 26 ans exerçant un métier artisanal est titulaire d'un diplôme professionnel de type CAP ou BEP (46 % contre 27 % tous métiers confondus).

Les métiers de l'artisanat offrent donc une entrée rapide sur le marché du travail. Ainsi, les moins de 26 ans représentent 23,2 % des actifs des métiers artisanaux, contre 12,4 % tous métiers confondus. La part des jeunes âgés de 18 ans ou moins (illustration 2) est par ailleurs presque cinq fois supérieure (6,6 % contre 1,4 %).

Près de trois actifs exerçant un métier artisanal sur dix sont non salariés

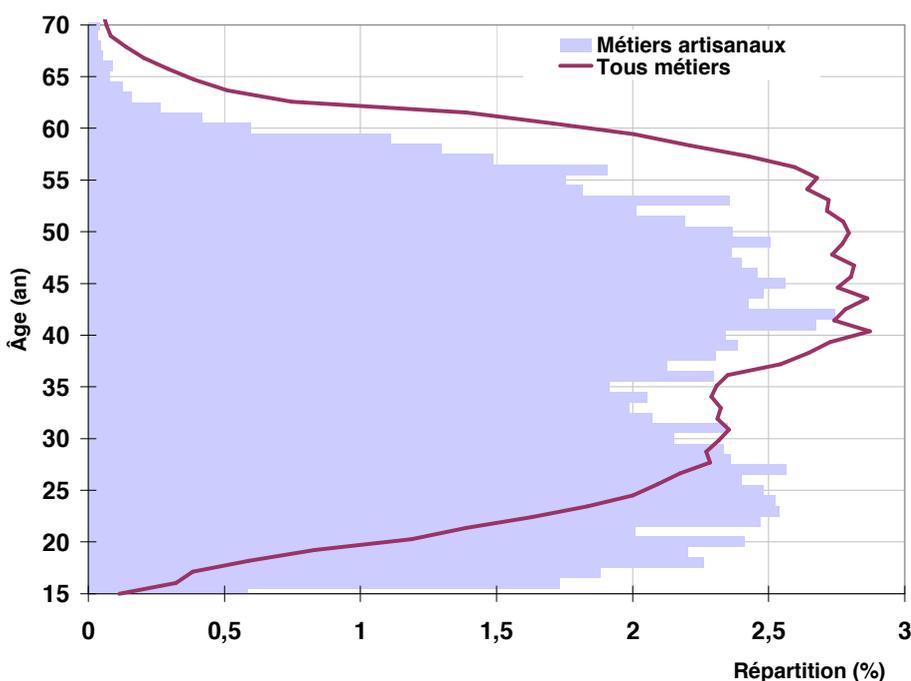
Les personnes exerçant un métier artisanal sont plus souvent non salariées (illustration 3). Leur présence augmente avec l'âge : après 30 ans, la part des non salariés atteint déjà 37 % (contre 10 % tous métiers confondus).

L'importance de l'activité non salariée (employeurs et indépendants) est inhérente aux métiers de l'artisanat et observée dans tous les secteurs d'activité : la construction (25 %) mais aussi l'industrie (38 %) et le tertiaire (29 %).

Hors apprentis, les salariés de l'artisanat travaillent un peu moins en contrat à durée indéterminée (CDI) que dans l'ensemble

2 Près d'un quart des actifs des métiers de l'artisanat sont en âge d'apprentissage (moins de 26 ans)

Répartition selon l'âge en 2011



Champ : actifs occupés au lieu de travail
Source : Insee, recensement de la population 2011

des métiers (illustration 4) et la part des intérimaires est deux fois plus importante. La construction est le secteur offrant le plus d'emplois stables (92 % de CDI).

Le recours au temps partiel pour les femmes est plus faible que pour l'ensemble des métiers (22 % contre 29 % tous métiers confondus). Parmi les hommes, il est aussi minoritaire (6 % contre 7 %). Néanmoins, la pratique est plus courante dans le tertiaire où 25 % des femmes sont à temps partiel (30 % pour l'ensemble des femmes du tertiaire).

Plus de la moitié sont des ouvriers

Les actifs des métiers artisanaux (illustration 5) sont majoritairement ouvriers (six sur dix contre trois sur dix dans l'ensemble des métiers). Leur taux de qualification² est équivalent à celui de l'ensemble des ouvriers (62 % contre 60 %). Cependant, il est bien supérieur dans l'industrie (71 %), à l'image des métiers de la taille, du façonnage et du finissage de pierres, exigeant une haute maîtrise et le savoir-faire propre au travail artisanal.

Sept actifs sur dix exerçant dans l'artisanat de la construction sont ouvriers, contre six sur dix en moyenne tous métiers de la construction confondus. Par ailleurs, un quart d'entre eux est ouvrier qualifié du bâtiment.

² Part des personnes qualifiées parmi les actifs

3 Une part importante de non salarié dans les métiers artisanaux

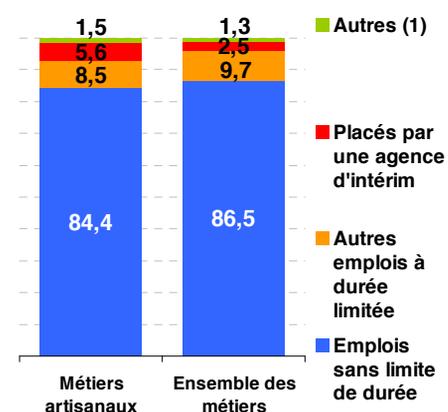
Répartition salariés/non salariés

	Métiers artisanaux	Ensemble des métiers
Non salariés	28,1	8,9
Salariés	71,9	91,1

Unité : %
Source : Insee, recensement de la population 2011

4 Hors apprentis, un peu moins d'emplois sans durée limitée dans les métiers de l'artisanat

Répartition selon les conditions d'emploi en 2011



(1) Autres : emplois-jeunes, CES, contrats de qualification, stagiaires rémunérés en entreprise

Unité : %

Champ : actifs occupés au lieu de travail hors apprentis
Source : Insee, recensement de la population 2011

Les dix principaux métiers artisanaux concentrent plus de la moitié des actifs artisanaux en région. Sept de ces métiers sont représentatifs du secteur du bâtiment. Les trois autres : les salariés coiffeurs, au 4^e rang (sur les 52 métiers artisanaux), les coiffeurs, manucures, esthéticiens indépendants ou employeurs, au 6^e rang, et les boulangers-pâtisseries au 10^e rang.

Au total, huit actifs sur dix exerçant un métier artisanal sont ouvriers ou non salariés, contre un sur trois pour l'ensemble des métiers.

Une majorité de titulaires d'un diplôme professionnel

La moitié des personnes exerçant un métier artisanal est titulaire d'un diplôme professionnel de type CAP³ ou BEP⁴ (illustration 6). Parmi eux, deux sur cinq sont ouvriers qualifiés.

Un quart détient au plus un diplôme de niveau CEP⁵, BEPC⁶, brevet ; la proportion atteint 37 % parmi les « seniors » (55 ans ou plus).

Parmi cette population peu formée, deux actifs sur cinq sont ouvriers non qualifiés. Néanmoins, 39 % d'entre eux sont âgés de moins de 35 ans, ce qui laisse supposer une progression dans l'échelle sociale au cours de leur carrière.

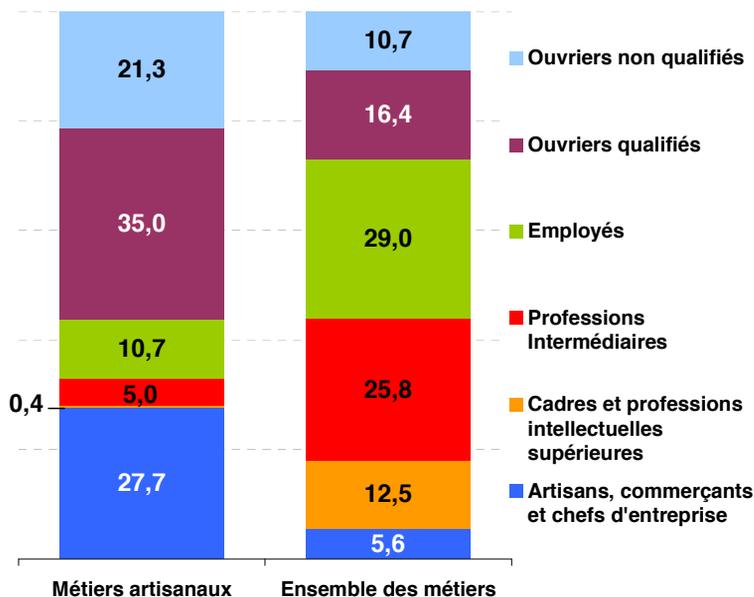
La part des bacheliers de moins de 35 ans et n'ayant pas de diplôme supérieur est voisine de l'ensemble des métiers (25 % contre 26 %). L'écart est un peu plus significatif parmi les seniors où 5 % de ceux qui pratiquent un métier de l'artisanat sont bacheliers (contre 8 % tous métiers confondus).

Les diplômés de l'enseignement supérieur sont rares dans les métiers artisanaux (7 % contre 29 % dans l'ensemble des métiers). C'est particulièrement le cas parmi les jeunes (7 % contre 36 %).

Alors que les diplômés du supérieur embrassent le plus souvent des carrières de cadres supérieurs ou de rang intermédiaire, une grande part des diplômés du supérieur exerçant un métier artisanal choisit de « monter son affaire » (41 % d'entre eux sont employeurs ou indépendants contre 4 % tous métiers confondus).

5 Plus d'un tiers des actifs exerçant un métier artisanal est ouvrier qualifié

Répartition selon la catégorie socio-professionnelle en 2011



Unité : %

Champ : actifs occupés au lieu de travail hors agriculteurs exploitants

Source : Insee, recensement de la population 2011

6 Trois actifs des métiers artisanaux sur quatre ont un diplôme inférieur au bac

Répartition selon le dernier diplôme obtenu

Diplôme	Métiers artisanaux (%)	Ensemble des métiers (%)
Aucun diplôme, certificat d'études primaires, BEPC, brevet	25,2	21,8
CAP, brevet de compagnon, BEP	50,2	30,0
Bac général, brevet supérieur	4,6	7,5
Bac techno. ou professionnel	13,4	11,7
Diplôme supérieur au bac	6,6	29,0

Unité : %

Champ : actifs occupés au lieu de travail

Source : Insee, recensement de la population 2011

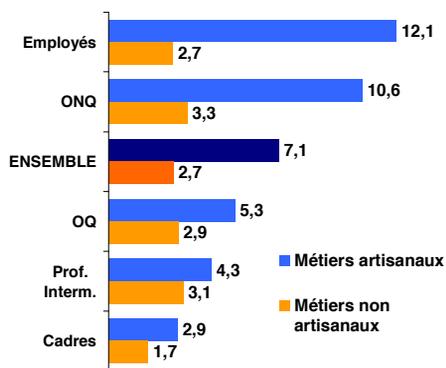
Un renouvellement de main d'œuvre moins pressant chez les salariés

Parmi les salariés exerçant un métier artisanal, on compte sept jeunes (moins de 35 ans) pour un senior (55 ans ou plus). La profession artisanale semble moins exposée à la question du renouvellement de main d'œuvre (illustration 7) que l'ensemble des autres professions (trois jeunes pour un senior).

Pour les populations les moins qualifiées, le ratio est bien supérieur : 12 jeunes pour un senior chez les employés et 11 chez les ouvriers non qualifiés. Le rapport atteint 24 jeunes pour un senior parmi les manucures, esthéticiens, coiffeurs, 16 parmi les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment et 9 parmi les boulangers comme les charcutiers. Ce n'est pas surprenant compte tenu du fait que ces trois professions représentent à elles seules 34 % des jeunes exerçant un métier artisanal. Ces chiffres montrent la montée des qualifications avec l'âge.

7 Sept jeunes pour un senior dans les métiers artisanaux

Rapport jeunes / seniors



Champ : salariés

OQ : ouvriers qualifiés ; ONQ : non qualifiés

Source : Insee, recensement de la population 2011

³ Certificat d'aptitude professionnelle

⁴ Brevet d'études professionnelles

⁵ Certificat d'études primaires

⁶ Brevet d'études du premier cycle

Ces métiers sont fortement prisés parmi les jeunes apprentis, appelés à se qualifier dans leur domaine : 41 % d'entre eux occupent un emploi non qualifié dans le bâtiment, 18 % sont employés en qualité de manucure, d'esthéticien ou de coiffeur et 18 % sont apprentis boulangers, bouchers, charcutiers.

Une population particulièrement vieillissante parmi les chefs d'entreprise mais une relève potentielle

Les non salariés des métiers de l'artisanat (employeurs ou indépendants), possèdent un profil plus jeune, le ratio précédemment évoqué s'élevant à 1,3 jeune pour un senior contre 0,7 pour les métiers non artisanaux.

En Haute-Normandie, l'âge moyen d'un créateur ou d'un repreneur d'entreprise artisanale est de 38 ans⁹. Une appréciation de la capacité de renouvellement consiste à rapporter aux seniors le nombre de salariés qualifiés d'âge voisin¹⁰ (de 33 ans à 43 ans) qui pourraient compenser les départs des chefs d'entreprise.

Relativement à l'ensemble des personnes exerçant un métier artisanal, une telle estimation conclut à presque quatre créateurs ou repreneurs potentiels pour un senior susceptible d'arrêter son affaire.

L'enjeu est cependant variable selon le métier. Parmi les seniors à leur compte, les plus nombreux sont les artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens. Malgré la présence de nombreux salariés dans ces métiers, le potentiel de relève est inférieur à la moyenne d'ensemble (2,5 pour 1 contre 3,7 pour 1). Dans certains métiers du bâtiment (maçons, électriciens, peintres, couvreurs), ce potentiel est nettement plus haut (plus de 4 pour 1).

Il s'avère donc que les repreneurs d'entreprises sont potentiellement présents sur le territoire. Cependant, d'autres paramètres entrent en jeu dans la reprise d'entreprises (aides à l'installation, formations, régimes fiscaux favorables) et varient selon le corps de métier. ■

⁹ Source : CRMA Haute-Normandie

¹⁰ Considérant que l'artisanat est le plus souvent une activité de proximité, ces salariés exercent dans la région.

8 Une part de chefs d'entreprise seniors importante dans dix métiers artisanaux

Rapport des salariés de relève potentielle avec les chefs d'entreprise seniors

	Indépendants ou employeurs		Salariés	Ratio relève potentielle / seniors
	Age moyen	Part des seniors	Age moyen	
Plombiers, chauffagistes	45	22,6	36	1,8
Mécaniciens réparateurs d'automobiles, tôliers-carrossiers	45	19,6	37	3,4
Conducteurs de taxis, ambulanciers	46	19,1	40	4,3
Maçons	43	16,5	37	4,3
Electriciens du bâtiment	44	15,0	38	4,2
Peintres et finitions du bâtiment	43	14,4	39	4,3
Menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois	44	14,2	37	1,8
Couvreurs	44	13,4	35	4,2
Coiffeurs, manucures, esthéticiens	40	13,0	30	2,5
Boulangers, pâtisseries	41	10,5	34	2,9

Sélection : métiers artisanaux indépendants ou employeurs dont les effectifs seniors sont les plus élevés.
Relève potentielle : salariés de 33 à 43 ans.

NB : Les chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics de 10 à 49 salariés sont exclus de l'analyse du fait du recouvrement d'un grand nombre de métiers parmi les salariés. En effet, l'étude des repreneurs potentiels serait surestimée.

Unité : nombre, %, nombre, ratio

Champ : actifs occupés au lieu de travail

Source : Insee, recensement de la population 2011

Définition

L'artisanat est défini par une loi et un décret d'application :

L'artisanat est communément perçu comme une forme d'organisation d'entreprises « à taille humaine » - en opposition à l'organisation industrielle - caractérisée par des productions en quantité limitée et offrant des services de proximité, gage de qualité, et dont le(s) dirigeant(s) possède(nt) la qualification professionnelle et est(ont) propriétaire(s) de son(leur) entreprise.

Toutefois, l'artisanat répond à une définition strictement juridique, qui n'est ni économique, ni sociale : « Est artisanale, l'entreprise immatriculée au répertoire des métiers », quelles que soient son activité, sa taille ou encore sa forme juridique.

La loi 96-603 du 5 juillet 1996 définit le champ des activités artisanales comme celui des activités de production, de réparation ou de service figurant dans une liste établie par décret : « Doivent être immatriculées au répertoire des métiers ... les personnes physiques et morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés exerçant à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret ».

L'étude porte sur les métiers de l'artisanat. Afin de sélectionner ces derniers, qui sont exercés dans une activité artisanale mais aussi dans d'autres types d'activités, une sélection des activités considérées comme principalement artisanales a été réalisée (cf. Méthode et liste des métiers artisanaux).

Documents associés à l'étude

Méthode et liste des métiers artisanaux

Métiers artisanaux par zone d'emploi (8 fiches)

Ces documents sont téléchargeables sur le site www.insee.fr

Insee Haute-Normandie

8, quai de la Bourse
CS 21410
76037 Rouen Cedex

Directeur de la publication :

Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :

Maryse Cadalanu

ISSN : 2416-8130 (en ligne)
ISSN : 2418-3717 (imprimé)

© Insee 2015

Pour en savoir plus :

- « Tableaux de l'Économie Française » - Édition 2014 (2014, avril)
- « Un artisan sur cinq approche de la retraite » / Insee Basse-Normandie - In : Insee Analyses n°2 (2014, juin)
- « Des marges de progression pour l'artisanat en Nord-Pas-de-Calais » / Insee Nord-Pas-de-Calais - In : Pages de Profils n°86 (2010, déc.)
- « Panorama de l'artisanat en Haute-Normandie » / Insee Haute-Normandie - In : Brèves d'Aval n°3 (2008, sept)



Insee
Mesurer pour comprendre
Haute-Normandie